Conseil communal
Penthalaz

Penthalaz, le 11 décembre 2017

Procès-verbal N° VII

Séance du 11 décembre 2017

Composition du bureau

Monsieur Eric Joseph, Président
Mme Mareva Martin, scrutatrice et M. Claude-Alain Zbinden, scrutateur,
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h30 en la salle de la Maison de Ville

* * *

Monsieur Eric Joseph, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur Piéric Freiburghaus Syndic, Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à la presse ainsi qu'au public présent. Relevons également la présence de M. P-A. Epars, invité à partager ce dernier Conseil de l'année suite à sa démission après plus de 23 ans au sein du législatif.

Préambule :

Petite présentation de la Maison d'Enfants de Penthaz par son directeur M. Eric Hartmann ainsi que M. Jean-François Borgeaud directeur de l'établissement primaire et secondaire de Cossonay-Penthalaz.

Opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.
Membres présents 37 ; excusés 10 ; absents 2. Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.
Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2017. La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte, il n'y a pas de remarque, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.
M. Eric Joseph informe avoir adressé un courrier recommandé à M. Sébastien Aubry qui a quitté la commune sans avoir adressé de lettre démission au Conseil. Le pli n'a pas été retiré, M. Aubry Sébastien est donc considéré comme démissionnaire.
La lettre de démission de M. Emilien Kovaliev est lue par le président. Il quitte son poste au 31.12.2017 souhaitant consacrer plus de temps à sa famille.

d) Communications de la Municipalité.

M. Piéric Freiburghaus, Syndic

- **Route de la Vuy – Fondation EMS La Venoge – Magasin COOP**
  Les travaux visant à l'extension et de transformation du bâtiment de la Fondation EMS La Venoge débuteront en janvier 2018 avec tout d'abord la démolition de l'ancienne cure. L'intervention sur le bâtiment existant nécessitera la fermeture du magasin COOP dès après Pâques 2018. Sa réouverture est prévue au début 2020.
- **Planzer**
  La mise en service du centre logistique de Planzer vient de débuter, au 10 décembre, de façon concomitante avec le changement d'horaire des CFF. L'arrivée des wagons Cargo CFF est programmée vers 3h00 du matin. Le départ des camions se fait à partir de 5h00. Le retour des camions est échelonné dans l'après-midi en fonction des lieux de distribution. Le départ des wagons vers les douze autres Centres Rail Planzer a lieu aux alentours de 20h00.

L'ensemble des 160 collaborateurs de Tolochenaz a été transféré à Penthalaz et 20 nouveaux emplois ont été créés pour un nouveau service de colis. Le centre comptera dès janvier prochain 39 camions et 32 camionnettes.
Rappelons que la Municipalité a instauré un partenariat avec Venoge Parc pour la mise en place d'une offre en co-voiturage à l'adresse des employés.
L'inauguration officielle du centre aura lieu le jeudi 18 janvier 2018 en présence de Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard et de Mme la Présidente du Conseil d'Etat vaudois, Nuria Gorrite.
Une journée de portes ouvertes pour la population, lors de laquelle des visites guidées et des animations sont prévues, aura lieu le samedi 20 janvier 2018 de 10h00 à 15h00.

- **Gare CFF**
  Les travaux de mise en conformité des quais (LHAnd) et de création d'un second passage sous voies à la gare de Cossonay-Penthalaz se feront en deux phases. Une première à l'horizon 2021, permettra un accès par rampe au quai 2 surélevé. L'adaptation du quai 1 est planifiée à l'horizon 2030.
  Un groupe de travail, associant les CFF, les divers transporteurs, la DGMR et les Municipalités de Penthalaz et Cossonay va prochainement être actif afin d'organiser le futur de cette place. L'autorité municipale tient à associer l'ensemble des acteurs publics et privés et tout mettre en œuvre pour offrir des conditions de confort normales, soit toilettes et salle d'attente. La participation des usagers, et la forme de celle-ci, doivent être envisagées. Rappelons tout de même qu'une pétition, traitant de l'amélioration du confort des usagers, avait été déposée au Conseil communal et au Grand Conseil en 2014 et que les diverses améliorations avaient été mentionnées.
  Concernant le RER Vaud entre Cully et Cossonay-Penthalaz, le Comité stratégique Léman 2030, composé des représentants de l'OFT, du Canton de Vaud et des CFF a décidé de l'offre suivante :
  1ère étape – à partir de décembre 2020, 4 trains/heure en rafales.
  2ème étape – à partir du 1er semestre 2022, 4 trains/heure mieux répartis.
  La Municipalité informera régulièrement de l'évolution de ce dossier.
- **Besoin de création de classes primaires à Penthalaz**
  Trois classes primaires, dont une en remplacement de celle de l'Ancien collège de la route de Daillens doivent être mises à disposition pour la rentrée 2018-2019. Trois autres classes seront nécessaires pour la rentrée 2020-2021.
  La Municipalité étudie diverses variantes dans un souci de qualité et de maîtrise des coûts. Le financement devra être assuré par l'ASIVenoge.
  Le site du Cheminet est celui qui se prête le mieux à l'implantation des nouvelles classes. Une procédure d'aménagement du territoire, par le biais d'un Plan de quartier est nécessaire du fait des dispositions restrictives de l'actuel Plan d'affectation. Une première information aux voisins aura lieu tout début 2018.
- **Centre de localité, suite de la démarche participative**
  Les fruits des deux séances publiques de mars et juin 2015, traitant du devenir du centre de Penthalaz ont été transmis au bureau d'urbanisme, de paysagisme et d'architecture Verzone Woods, que la Municipalité a mandaté.
  Des premières variantes de spatialisation et d'occupation des parcelles ont été présentées à la Municipalité. Ces avant-projets doivent être affinés et développés.
  Une nouvelle séance publique de restitution aura lieu le 5 mai 2018. Une invitation sera adressée à la population en temps opportun.
- **Journal communal, Le Cancanier**
  Après 10 années et 46 numéros du Cancanier, suite également à la démission de M. Joël Cavat, qui assure la mise en page et qui reste le seul membre du comité de rédaction encore en exercice depuis la création du journal, la Municipalité a décidé de donner un coup de jeune à cet organe d'information, en lançant un appel à idées pour un nouveau titre, ainsi que pour de nouveaux contributeurs et un contenu enrichi. Ces invitations paraîtront dans le prochain numéro du Cancanier qui sortira début janvier 2018.

La parole est donnée aux Conseillers :

- M. Bachmann François revient sur une question posée lors du dernier Conseil, à savoir si les usagers de la gare pourront être impliqués dans le groupe de travail concernant son futur développement. Il relève sa déception concernant les dates des futurs travaux, passées de 2021 à 2030. Il demande également si d'autres communes sont impliquées dans cette réflexion.
  M. Freiburghaus répond qu'une réunion avec la DGMR, les CFF a eu lieu en présence également de M. Rime, syndic de Cossonay. La DGMR ne rentre pas en matière pour une participation élargie aux usagers. Il y aura probablement plusieurs cercles de travail, l'un composé de la DGMR et des CFF et un deuxième plus large avec l'ensemble des acteurs dont la population. A l'horizon 2021, devrait arriver

un deuxième passage sous voies en direction de Lausanne, avec une rampe et un léger déplacement de l'arrêt du train. Il a été demandé d'étudier la prolongation du passage sous voies en direction des jardins afin d'améliorer la connexion piétonne avec le village. Cela paraît difficile, le financement serait à la charge de la commune selon les CFF. On doit réfléchir à l'aménagement de la place P+R. Un bureau d'urbanisme sera mandaté.
En résumé pour 2020 : surélévation du quai central, rampe d'accès et horizon 2030 adaptation du quai 1 avec déplacement de l'arrêt en direction de Lausanne et sécurisation du chemin en direction du ch. de l'Islettaz. L'évolution des bâtiments dans ce secteur sera également revue en tenant compte du fait que certains sont protégés.

M. Didier Chapuis, Municipal

- **Personnel :**
  La situation actuelle au sein du greffe et de la bourse est compliquée car les deux cheffes de services travaillent momentanément à 50%. Un retour à la normale est escompté pour le début 2018.
  En remplacement de M. Claude Girod qui a pris sa retraite en octobre de cette année, la Municipalité a porté son choix sur la personne de M. Manuel Do Carmo. Il est né en 1979, réside dans notre commune et travaille comme employé qualifié auprès de l'entreprise de M. Eric Curchod. Entreprise qui va cesser son activité le 3 janvier prochain. Il est au bénéfice d'un contrat à durée déterminée d'une année.
- **Relation avec les entreprises :**
  La Municipalité reste en contact réguliers et rapprochés avec les entreprises sises sur le territoire communal. La dernière rencontre avec Fenaco a eu lieu le 6 novembre dernier et la prochaine séance de travail avec Planzer est prévue au début du mois de janvier.
- **Social :**
  Le 29 novembre a eu lieu à Echallens l'assemblée générale de l'ARASPE. Le budget 2018 a été approuvé lors de cette séance.

La parole est donnée aux Conseillers :

- Mme Chevalier Christiane demande si le chef du personnel extérieur a été consulté lors du choix du nouvel employé communal. M. Chapuis répond que pour tout engagement les avis des chefs de services sont pris en compte puis la Municipalité se décide en analysant les différents paramètres.
- Mme Corinne Borgeaud demande s'il est exact que ce Monsieur n'a pas de permis de conduire ? Comment va se faire le déneigement ? M. Chappuis confirme et informe qu'il passera son permis dès que possible
- M. Zurbrugg Pierre revient sur les pourparlers avec FENACO que va devenir Landi ? M. Chapuis, n'a pas d'information pour le moment.
- M. Chevalier Nicolas revient sur l'engagement du nouvel employé communal. Après discussion avec le personnel en place, il relève leur déception sur le choix du candidat. La personne actuellement en stage convient à tous pourquoi ne pas la garder ? Qui va payer le permis de conduire ? M. Chapuis répond qu'aucun commentaire supplémentaire ne sera apporté. La Municipalité reste à disposition de la commission de gestion pour en discuter.
- Mme Grandchamp Sylvette demande s'il y a un cahier des tâches pour la conciergerie du Verger. En effet depuis plusieurs mois le Verger est mal entretenu, la salle de sport est couverte de poussière, les douches ne sont pas nettoyées régulièrement, les lumières restent toujours allumées. M. Rochat répond que l'occupation de la salle est importante, toutefois la salle de sport devrait être balayée tous les jours à la fin des écoles. M. Rochat passera vers le concierge pour discuter avec lui. Un projet de pose de détecteurs de mouvements pour la lumière est à l'étude.

M. Pierre-André Ischi, Municipal

- Les travaux de revitalisation de la Venoge débuteront au printemps prochain.
- Le ramassage des crus-cuits se fera le mardi matin en lieu et place du lundi.
- Association de la piscine et du camping : suite à la démission de 3 membres du comité, la Municipalité est en pourparlers avec l'association pour la gestion des saisons à venir.

La parole est donnée aux Conseillers :

- Mme Berthoud Sandrine demande qu'une information soit diffusée sur le site de la commune lorsqu'il y a un problème avec le ramassage des crus-cuits.

- M. Bachmann François revient sur la proposition qui avait été faite par M. Duperrex de faire des trous avec une perceuse dans les escaliers de la gare pour permettre l'évacuation de l'eau et relève que le problème existe toujours. M. Ischi répond qu'à sa connaissance le travail devrait déjà être fait.
- Mme Cardaropoli informe qu'une rainure a été faite mais malheureusement trop en retrait, l'eau ne peut pas s'écouler. M. Ischi prend note et ira contrôler.
- M. Zbinden Claude-Alain demande si les semaines de ramassage des crus-cuits resteront les mêmes. Réponse oui, une information sera diffusée dans le prochain Cancanier.

M. Yves Jauner, Municipal

- **Ajerco**
  Le 21 septembre 2017, le budget 2018 a été accepté lors de l'assemblée générale. Le coût par habitant est de CHF 108.31. Les charges en 2018 sont de CHF 10'565'353 contre CHF 9'099'668 en 2017.
  Le montant à charge des Communes s'élève à CHF 2'614'880.00 pour le budget 2018 (CHF 2'509'820.00 pour le budget 2017). L'augmentation des charges est essentiellement due à la mise en place du parascolaire.
  Les coûts pour Penthalaz sont de CHF 489'335.85 pour 2018.
- **Asicope**
  Lors de l'assemblé du 20 septembre du conseil intercommunal de l'Asicope, le Budget 2018 a été accepté à la majorité. Les charges de l'Asicope s'élèvent à CHF 7'263'200.00 pour 2018. Les charges selon le budget 2017 étaient de CHF 7'603'950.00
  Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2018 à CHF 3'398.40 pour le primaire et
  CHF 4'279.25 pour le secondaire. Il était au budget 2017 de CHF 3'641.10 (primaire) et CHF 4'622.50 (secondaire).
  La participation des communes membres de l'Asicope est de CHF 6'899'100.00 pour 2018. Pour Penthalaz le coût est de CHF 1'494'393.00.
  Nous rencontrons depuis la rentrée scolaire quelques problèmes opérationnels avec le transport scolaire. De plus les travaux en cours dans le secteur du bas de Penthalaz, occasionnent également des perturbations au niveau transport. Il faut s'armer de patience et de compréhension.
- **SDIS Venoge**
  Lors de l'assemblé du 4 octobre 2017 du conseil intercommunal du SDIS Venoge, le Budget 2018 a été accepté à la majorité. Les charges du SDIS s'élèvent à CHF 1'191'700.00 pour 2018. Les charges selon le budget 2017 étaient de CHF 1'118'600.00
  La participation des communes membres du SDIS est de CHF 671'950.00 pour 2018. Pour Penthalaz le coût st de CHF 88'900.80.
  Le coût par habitants est de CHF 27.33 (26.01 pour budget 2017)
  La soirée de recrutement c'est bien passé. Cependant il manque toujours des sapeurs pour la journée. Une action sera entreprise prochainement auprès des entreprises de la région.
- **Protection civile Gros de Vaud**
  Lors de l'assemblé du 27 septembre du conseil intercommunal de la PCI-GDV, le Budget 2018 a été accepté à la majorité. Les charges De la PCI s'élèvent à CHF 1'152'762.00 pour 2018. Les charges selon le budget 2017 étaient de CHF 1'128'541.00
  La participation des communes membres de la PCI est de CHF 1'037'552.00 pour 2018. Le coût par habitants est de CHF 23.68 (23.89 pour budget 2017)
  Lors de cette assemblée, ont également été accepté, les indemnités du CODIR, ainsi que le renouvellement d'un véhicule de commandement.
- **Divers**
  Le 10 novembre a eu lieu la traditionnelle soirée des contes à la bibliothèque avec soupe à la courge.
  Le 11 janvier 2018, assermentation de l'association piscine des Chavannes ASPIC
  Le 17 janvier 2018, assermentation de l'association scolaire ASIVenoge.
  L'éclairage des mats de la place Chamot-Berthod est opérationnel. L'ampérage insuffisant ne permet pas l'allumage de tous les mats en même temps. Une solution sera cherchée.

La parole est donnée aux Conseillers, il n'y a pas de question.

M. Yvan Rochat, Municipal

- Le martelage s'est déroulé à deux endroits : sur les hauts de la forêt du Devin et en Rié, le long du chemin forestier. Cet endroit a été déterminé pour des raisons de sécurité. Sur environ 70 m3 de bois, ce sont principalement du hêtre, un peu de frêne et d'érable qui ont été marqués, comme bois de feu. Quelques billes de résineux ont été marqués pour la vente. Un solde de stères de bois de feu de la saison passée est à disposition. La commune est équipée pour le sciage et la livraison de ce bois. Ce travail est facturé CHF 55. — (en plus du prix d'achat).
- Pour des raisons de sécurité, vu le mauvais état des arbres, l'ilot boisé en face d'où se trouve les wagons de Valorsa sur la route de Gollion va être supprimé. La mise à l'enquête sera faite début 2018.
- Deux noyers restants sur la parcelle communale 431 en Verney sont en mauvais état. Ils seront abattus et les souches seront traitées.

La parole n'est pas demandée, M. Eric Joseph, Président, remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation d'un nouveau membre
2. Préavis municipal n° 2017-19 – relatif au budget 2018
3. Préavis municipal n° 2017-20 – relatif à l'adoption des statuts et à l'adhésion à l'Association scolaire intercommunale ASIVenoge.
4. Nomination de 2 délégués pour le Conseil de l'Association Scolaire Intercommunale ASIVenoge
5. Nomination/Dissolution de Commissions
6. Propositions individuelles
7. Communications du Président

L'ordre du jour sera suivi tel quel aucune remarque n'étant demandée.

1. Assermentation d'un nouveau membre

Daniel Rochat, président du GIP présente M. Michel Turin habitant Penthalaz depuis de nombreuses années. Retraité, ancien membre du Conseil, il désire reprendre du service. M. Turin Michel prête serrement en levant la main droite. Il est élu à l'unanimité.

2. Préavis municipal n°2017-19 relatif au budget 2018

Mme Patricia Magnenat nous lit son rapport. La Commission des finances demande un amendement sur le poste 101.390.1 du budget concernant l'imputation des charges salariales de la Municipalité afin de les ramener à CHF 286'200 en lieu et place de CHF 333'050 initialement prévus.

Les conclusions du rapport de la commission sont relues par le Président et soumises au vote.
La commission des finances demande :

A) D'amender les conclusions de la Municipalité de la façon suivante :
Poste 101.390.1 : de modifier le montant concernant l'imputation des charges salariales de la Municipalité en le ramenant à 286'200 francs en lieu et place des 333'050 francs initialement prévus.

B) D'autoriser les prélèvements suivants sur les fonds affectés :

9.280.460	Epuration	CHF 82'800.00
9.280.810	Eaux	CHF 22'700.00

C) D'autoriser le prélèvement suivant dans la mesure où les comptes 2018 présenteraient un solde négatif :

9.282.100	Administration générale	CHF 400'000.000

D) D'accepter les conclusions amendées du préavis municipal no 2017-19 concernant le budget 2018

Les conclusions du rapport de la commission amendées n°2017-19 relatif au budget 2018 sont acceptées à l'unanimité.

Le Président passe ensuite au vote des conclusions **du préavis amendé** et relis les conclusions.

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2017-19, entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

A) **D'amender les conclusions de la Municipalité de la façon suivante : Poste 101.390.1** : de modifier le montant concernant l'imputation des charges salariales de la Municipalité en le ramenant à 286'200 francs en lieu et place des 333'050 francs initialement prévus.
B) D'autoriser les prélèvements suivants sur les fonds affectés :

9.280.460	Epuration	CHF 82'800.00
9.280.811	Eaux	CHF 22'700.00

C) D'autoriser le prélèvement suivant dans la mesure où les comptes 2018 présenteraient un solde négatif :

9.282.100	Administration générale	CHF 400'000.000

D) D'accepter les conclusions amendées du préavis municipal no 2017-19 concernant le budget 2018

Résultats du vote : Le préavis municipal amendé n° 2017-19 est accepté à l'unanimité

M. Chapuis remercie la commission des finances et la commission de gestion pour les échanges fructueux. Il précise également que les affaires communales sont leurs principales préoccupations et passent avant leurs propres rétributions.

3. Préavis municipal n°2017-20 relatif à l'adoption des statuts et à l'adhésion à l'Association scolaire intercommunale ASIVenoge

M. Bernard Morel nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet. Il n'y a pas de question, le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2017-20, entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'accepter les statuts de l'ASIVenoge ;
2. D'accepter d'adhérer à l'ASIVenoge.

Résultats du vote : Le préavis municipal n° 2017-20 est accepté par 34 oui et 2 abstentions.

4. Nomination de 2 délégués pour le Conseil de l'Association Scolaire Intercommunale ASIVenoge

Sont nommés : Mme Grandchamp Sylvette et M. Aubry Pierre

5. Nomination/Dissolution de Commissions

Pas de nomination.

6. Propositions individuelles

- M. Daniel Rochat propose que les jetons de présence soient versés cette année à la MEP en accord avec tous les groupes.
- Mme Patrizia Ponti demande si l'éclairage du parking de la Maison de Ville pourrait être amélioré. M. Ischi répond qu'il n'est pas prévu dans les travaux du vieux village.
  Elle demande également que le panneau à l'entrée du village en arrivant depuis Penthaz soit dégagé car il n'est pas visible, caché par des arbres et en mauvais état.
  Elle relève encore que le site internet n'est pas à jour son nom ne figurant pas dans les Conseillers communaux. Une mise à jour sera faite.
- M. Daniel Traini remercie la Municipalité pour l'excellente impression laissée auprès de l'ARGDV lors de son assemblée du mercredi 6 décembre. Il relève également l'excellent travail de notre huissier.
- Il demande également s'il serait possible de recevoir les documents concernant le Conseil, à savoir la convocation, les préavis et le PV par support informatique. M. Eric Joseph répond qu'une modification de notre règlement du Conseil serait nécessaire afin de pouvoir procéder de la sorte.

- M. Contesse Eloi demande qu'une amélioration de la sécurité des piétons soit mise en place aux abords du chantier routier vers la gare. La visibilité des passages piétons est mauvaise. Beaucoup d'enfants prennent le funiculaire pour se rendre à l'école. Les trottoirs sont souvent obstrués par le dépôt de machines. Un meilleur éclairage réduirait déjà un peu les risques.
  La Municipalité intervient régulièrement auprès des entreprises afin de garantir une sécurité optimale, toutefois elle admet que ce problème est difficile à gérer.
- M. Bachmann François revient sur le revêtement de la passerelle Planzer. Qu'en est-il ? M. Freiburghaus répond que l'éclairage est en place et que rien n'a été entrepris concernant le revêtement. Une signalisation pour la limitation du trafic a été mise en place, des motos et des quads ayant emprunté la passerelle. Les cyclistes sont tolérés.
- Mme Grandchamp Sylvette demande s'il est prévu de mandater une entreprise pour l'aménagement des divers ilots sur la route de Lussery et la route de Daillens. M. Ischi répond que des arbres ont été plantés et que l'aménagement final se fera au printemps. Elle relève aussi que la place devant les escaliers de l'église est régulièrement squattée comme place de parc. Des dénonciations ont déjà été faites à la gendarmerie.
- Mme Martinetti Esther revient sur l'arborisation des places du haut du village et demande si l'on pourrait valoriser les entreprises locales pour de ce genre de travaux.
- Mme Delphine Probst demande si le nouveau film sur le village pourra être présenté aux Conseillers lors d'un prochain Conseil. M. Freiburghaus répond que le travail est en cours mais pas encore abouti. Il sera présenté à la séance du mois de mars 2018.

7. Communications du Président

- Demande est faite aux présidents de groupes de remplacer M. Pierre-Alain Epars et M. Emilien Kovaliev dans les commissions.
- La patinoire est ouverte. Les inscriptions pour tenir la buvette sont encore possible.
- M. Eloi Contesse a pris contact avec Pro Natura Vaud dans l'idée d'organiser une sortie nature pour notre Conseil en amont de la Venoge afin de découvrir cet endroit et les aménagements prévus. M. Freiburghaus propose de prendre contact avec l'association Venoge vivante qui pourrait se joindre également à cette organisation. Le conseil répond favorablement à cette proposition de ballade une suite sera donnée au printemps.
- Les prochains Conseils se dérouleront le 5.3.2018 puis le 18.6.2018.
- M. Freiburghaus Piéric remercie le Conseil pour son excellente collaboration. Beaucoup de projets sont en cours et nous attendent encore. Le plafonnement des vacations ne va en rien changer l'engagement de la Municipalité dans son travail

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h50

Le Président

Eric Joseph

CONSEIL COMMUNAL PENTHALAZ

La secrétaire

Sylvette Grandchamp